



Pionnier du ferroviaire citoyen

Assemblée Générale mixte 2023

10 juin 2023

9h30 – 12h30

contact@railcoop.fr

www.railcoop.fr

+33 (0) 5 65 14 08 22



Mot d'accueil du Président par intérim **Philippe Bourguignon**



Présentation du Bureau de l'AG mixte

- ❖ Président du bureau : Philippe Bourguignon,
Président du CA par intérim
- ❖ Secrétaire de séance : Sophie Le Rall
- ❖ Scrutateurs :
 - Olivier Lacote
 - Didier Chomaz
 - Christian Roy
 - Xavier Mouille
 - Elisabeth Bonnet

Agenda

9h40 Présentation du projet de statuts modifiés (Résolution 1) et vote

9h55 Approbation du rapport de gestion et des comptes (Résolutions 2, 3, 4 et 5) et vote

- Présentation du rapport annuel et des comptes par le Président et le Directeur général
- Présentation du rapport d'activités 2022 de la CEM et de l'évaluation RSE par Sophie Moréno et Sylviane Delmas
- Présentation des bilans d'activité 2022 des Cercles Alpin (Didier Chomaz) et Lyon (Xavier Sarbach)
 - Intervention du Comité Finances (Christian Roy)

11h15 Choix d'un réviseur coopératif (Résolution 6) et vote

11h25 Dénomination des 8 (huit) nouveaux membres de la CEM (Résolution 7) et vote

11h35 Cooptation de deux administrateurs (Résolution 8) et vote

11h45 Pouvoir au porteur ou à la porteuse pour formalités (Résolution 9) et vote

11h50 Pause / dépouillement des votes

12h15 Présentation des résultats des votes

12h30 Fin de l'Assemblée Générale mixte – *Voiture bar*

Informations techniques de l'AG mixte



1/ Prise de parole et questions

Etant donné le nombre de participants, la prise de parole en direct ne sera pas possible.

=> Les questions et remarques sont à formuler dans la **fonction Discuter.**

2/ Transcription

Pour les personnes qui le souhaitent, un sous-titrage est disponible **via ce lien** :

<http://lemessager.1capapp.com/event/railcoop>

Ce lien vous est également donné dans la **fonction Discussion**.

3/ Vote en ligne pendant l'AG

!/ Si vous n'avez pas encore voté, vous avez la possibilité de voter sur chacune des résolutions jusqu'à la fin de leur présentation.

Via l'interface de vote en ligne AGATHE pour laquelle vous avez reçu vos identifiants par mail.

Pour toute question, envoyez un mail sur societaires@railcoop.fr

Pour visualiser sur votre écran à la fois le webinaire et l'affichage des résolutions sur lesquelles voter à gauche de votre écran, ne mettez pas votre visio zoom en plein écran.

Résolution n°1

Modification des statuts

Vote sur la
résolution jusqu'à
la fin de la
présentation



Résolution n°1

Modification des statuts

L'Assemblée Générale des sociétaires de la coopérative Railcoop, SCIC SA à capital variable, statuant sous sa forme extraordinaire, après avoir pris connaissance des modifications statutaires présentées par le Conseil d'Administration, approuve dans sa globalité toutes les parties modifiées soit par retrait de texte (barré) soit par ajout de texte (surligné).

Note explicative : Les modifications des statuts ont été débattues et proposées par le cercle gouvernance et approuvées par le Conseil d'administration.

Accéder au [projet de statuts modifiés](#)

Résolution n°2

Approbation du rapport de gestion et des comptes annuels

**Vote sur la
résolution jusqu'à
la fin de la
présentation**



Résolution n°2

Rapport moral - Philippe Bourguignon, Président par intérim

En 2022, sont apparues les premières difficultés sérieuses de la coopérative : le refus des banques de prêter les montants nécessaires pour démarrer l'activité voyageur, le refus de la plupart des Régions d'accorder des garanties de financement, les multiples freins à l'ouverture du marché ont conduit à reporter, puis ont rendu impossible le lancement de notre activité voyageur en 2023.

L'obtention de la licence et du certificat de sécurité en 2021 nous avait permis de démarrer le service du fret, avec toutefois une préparation commerciale insuffisante compte-tenu que nos forces étaient d'abord mobilisées sur le service voyageur. Le bilan de 2022 est donc mitigé : certes, nous avons eu des trains qui roulaient et nous avons pu rôder le dispositif de sécurité, nous avons engrangé de l'expérience et un savoir-faire bien réel, mais les recettes commerciales n'ont pas été au rendez-vous.

Le contexte économique depuis la crise sanitaire et le choc géopolitique provoqué par l'invasion de l'Ukraine est fragilisé, avec de fortes tensions sur le coût de l'énergie. Le fret ferroviaire, industrie déjà fragile et à faible marge, en a subi les conséquences, bien au-delà de la seule expérience de RAILCOOP.

Début 2023, les soutiens financiers s'évanouissant et la trésorerie de la coopérative se tendant, une nouvelle inflexion stratégique est devenue nécessaire : c'est la stratégie présentée à l'AGO de février, relative au lancement progressif du service voyageur, financé sur fonds propres, et la poursuite du service fret. Cette inflexion stratégique a été unanimement plébiscitée par nos sociétaires.

Des décisions difficiles, souvent douloureuses lorsqu'elles touchent des personnes, devaient être prises et elles l'ont été : réduire nos dépenses, avec un plan social en mars, puis faute d'atteinte des objectifs commerciaux pour le fret au 1^{er} trimestre 2023, suspendre le fret avec un nouveau plan social en mai. En juin 2023, une équipe restreinte est toujours disponible pour rendre possible le démarrage de l'activité. Ce démarrage s'appuie sur une nouvelle stratégie de financement du développement que vous présenteront Nicolas Debaisieux et Gilles Benoin.

Voilà pour l'aspect relatif à la stratégie et la gestion.

Dans le même temps sont apparues en 2022 des difficultés liées à la gouvernance de Railcoop, à son mode de fonctionnement, au management des équipes, à la manière dont les décisions sont prises au sein de la coopérative et en particulier le mode d'animation des sociétaires au travers des cercles.

Il est naturel qu'une entreprise qui débute son activité et qui s'est lancée dans un défi aussi ambitieux connaisse des difficultés pour structurer son mode de fonctionnement, gérer sa croissance. Dans notre cas s'ajoute une difficulté supplémentaire : nous sommes une coopérative, nous inventons un modèle unique dans le milieu ferroviaire. Là aussi, il fallait réagir vite et fort. Nous l'avons fait.

Une remise à plat a été lancée début 2023 avec le soutien des sociétaires eux-mêmes qui se sont emparés du sujet.

Résolution n°2

Rapport moral - Philippe Bourguignon, Président par intérim

Nous avons beaucoup travaillé. Tant l'équipe opérationnelle que de nombreux sociétaires qui se sont impliqués bénévolement dans toutes ces tâches. Dans un contexte difficile, voire stressant, les salariés ont répondu et ont donné le meilleur d'eux-mêmes et nous devons les en remercier et les féliciter pour leur courage et leur abnégation.

Nous devons aussi nous féliciter collectivement d'avoir eu le secours de sociétaires qui, comprenant les difficultés, ont fait tout ce qu'ils ont pu pour aider bénévolement la coopérative et ont refusé de baisser les bras.

Un nouveau mode de fonctionnement, plus collectif, a été engagé. Des conseillers bénévoles sont venus renforcer le conseil d'administration en apportant leurs compétences.

Concernant les salariés, l'externalisation de certaines fonctions qui exigent des compétences de haut niveau permet mieux de coller à la réalité de nos besoins.

A ce jour de juin 2023, la politique de réduction de la masse salariale et de réduction des dépenses ont commencé à porter leurs fruits mais la situation de la trésorerie reste très tendue. La stratégie de financement du développement qui va vous être présentée permettra de limiter l'appel au soutien bancaire mais le niveau de sollicitation des sociétaires qui avait été affiché lors de l'AGO de février reste d'actualité, avec une plus grande acuité, même.

La gouvernance prend un nouveau souffle avec la mise en place de structures de décision et de concertation nouvelles. Certes, cela reste à compléter, à peaufiner, à améliorer, mais on peut en voir déjà les effets positifs.

Un virage est pris, il est encore trop tôt pour savoir si ces mesures seront suffisantes. L'avenir nous le dira.

Je pense d'ailleurs qu'il sera indispensable de soumettre à l'approbation de l'assemblée générale une nouvelle modification des statuts de la coopérative, plus profonde que celle qui vous est proposée aujourd'hui, en embarquant les conséquences de la nouvelle stratégie de financement du développement. Un appel à candidature devra alors être lancé pour renouveler les personnes destinées à occuper des postes à responsabilité au sein de la coopérative et de ses nouveaux organes.

Après un bref rappel des temps forts de l'année 2022 et des éléments saillants de l'arrêté des comptes 2022, Nicolas Debaisieux et Gilles Benoin vont vous présenter, dans les limites de la confidentialité des affaires, la stratégie de financement du développement qui dessine le futur de RAILCOOP dans le cadre d'intenses négociations avec nos partenaires investisseurs.

Philippe Bourguignon, Président par intérim.

Résolution n°2

Rapport de gestion – Nicolas Debaisieux, Directeur général

La présentation qui suit concerne l'exercice 2022, clôturé au 31 décembre dernier et fera mention des évènements significatifs intervenus depuis la clôture de l'exercice.

Railcoop poursuit son développement.

Le début de l'année 2022 a vu se matérialiser un certain nombre d'action initiées en 2021.

Le service fret, lancé le 15 novembre 2021, s'est poursuivi sur 2022. Il a fait l'objet d'un audit par l'Etablissement Public de Sécurité Ferroviaire au printemps 2022 confirmant l'excellence de l'organisation de sécurité ferroviaire mise en place.

Du point de vue des ressources humaines, plusieurs processus de recrutement nécessaires au dimensionnement pour l'activité voyageurs ont abouti en 2022 conduisant un effectif de l'entreprise de 37 salariés au 31 décembre 2022 contre 29 salariés au 31 décembre 2021.

La recherche de financement s'est en partie concrétisée à travers les accords de la Confédération Générale des SCOP, du fonds d'investissement IES (Initiative pour l'Economie Solidaire), de la Mutuelle En Train et de la Banque des Territoires, même si certains de ces accords sont conditionnés à l'octroi de prêts bancaires complémentaires.

Notre communauté a continué à se développer et à vivre. 2151 nouveaux sociétaires nous ont rejoint en 2022. 8 nouveaux cercles de réflexion ont été créés, conduisant à 29 cercles au 31 décembre. La Commission d'Ethique et de Médiation a été mise en place fin 2021 a été pleinement opérationnel en 2022.

Toutefois, certaines actions entreprises n'ont pas eu les effets escomptés.

Premièrement, les actions commerciales n'ont pas permis d'atteindre les objectifs prévus. Le chiffre d'affaires sur 2022 est de 120 000 Euros alors que 2,3 M€ étaient prévus. Il y a des évènements extérieurs à Railcoop qui peuvent expliquer cette mauvaise performance, comme le contexte macro-économique. Mais il y a aussi des facteurs internes : par rapport à la préparation technique du service fret pour lequel nous avons consacré beaucoup de temps et d'énergie, le temps et l'énergie que nous avons consacré au développement commercial du fret est intervenu trop tard, a été trop faible et nous n'avons pas pu nous appuyer sur les travaux des sociétaires.

Résolution n°2

Rapport de gestion – Nicolas Debaisieux, Directeur général

Deuxièmement, le modèle de financement porté intégralement par la SCIC en s'appuyant sur des financements bancaires ne fonctionne pas. Faisant ce constat, le Conseil d'administration a travaillé, fin 2022, à un redimensionnement du projet qui nécessite un investissement plus faible de 4M€ pour 2023 sur nos fonds propres. Cette réorientation a été validée par l'Assemblée Générale Ordinaire réunie Extraordinairement de février 2023. A date, nous n'avons pas réussi à atteindre les objectifs fixés.

Ces évènements ont un impact majeur sur la trésorerie de l'entreprise. Nous avons été contraints de faire des licenciements économiques et nous avons mis en place un plan drastique de réduction de nos dépenses, incluant la suspension des activités fret.

Aujourd'hui, la situation reste critique et nous avons besoin de 900 000 € d'ici la fin de l'année, dont de 300 000 Euros à un horizon d'un mois pour garantir la poursuite de l'activité. C'est pourquoi une nouvelle levée de fonds va être organisée dès lundi.

Toutefois, plusieurs enseignements peuvent être tirés de ces évènements :

- La poursuite du renforcement des fonds propres de Railcoop (capital social et titres participatifs) est vitale pour permettre à Railcoop d'avancer. Mais, aujourd'hui, la progression du renforcement de ces fonds propres est insuffisante pour sécuriser le développement de l'entreprise.
- Avoir une vision précise de la réalité du marché le plus tôt possible est indispensable à la fois pour dimensionner correctement l'offre au démarrage et pour mobiliser des prêts bancaires ou des interventions d'investisseurs institutionnels. L'étude de marché nous donne une vision robuste du service en régime de croisière, mais ne donne pas d'information sur le temps qu'il sera nécessaire pour atteindre ce régime de croisière.

Résolution n°2

Rapport de gestion – Nicolas Debaisieux, Directeur général

Fort de ces enseignements, plusieurs actions ont été entreprises :

- Nous allons initier très prochainement la prévente de billets du Bordeaux-Lyon, sous forme de bons d'achats. Une analyse juridique permettant de garantir les droits des consommateurs est en cours. Cette prévente permettra de nous confronter dès à présent à notre marché, confirmant ainsi la forte attente sociale de cette ligne et permettant de rassurer les banques.
- Nous travaillons à recentrer Railcoop sur sa valeur ajoutée, à savoir opérer des trains de façon sûr. Cela implique de trouver des partenaires industriels en capacité de porter avec nous certaines briques du projet que nous avons aujourd'hui du mal à financer, comme celle relative à la rénovation du matériel roulant. Sur ce point précis, nous sommes en train de travailler à une architecture qui nous ferait sortir l'amortissement du matériel roulant de notre bilan et loger ces équipements dans une filiale qui nous louerait le matériel. Cela permettrait l'intervention de sociétés de capital risque que le cadre de la SCIC ne permet actuellement pas de mobiliser.

Les difficultés auxquelles nous sommes confrontés sont à la hauteur de l'ambition que nous nous sommes fixés. Le chemin est rude et c'est la raison pour laquelle il faut rester plus que jamais mobilisés ensemble.

Nicolas Debaisieux, Directeur général.

Résolution n°2


Rapport de gestion

Accéder au
[rapport de gestion \(+ annexe 15\)](#)

Résolution n°2

Présentation des comptes annuels – Gilles Benoin, Directeur financier

Accéder aux
[comptes annuels](#)



Chiffres clés 2022 (en M€)

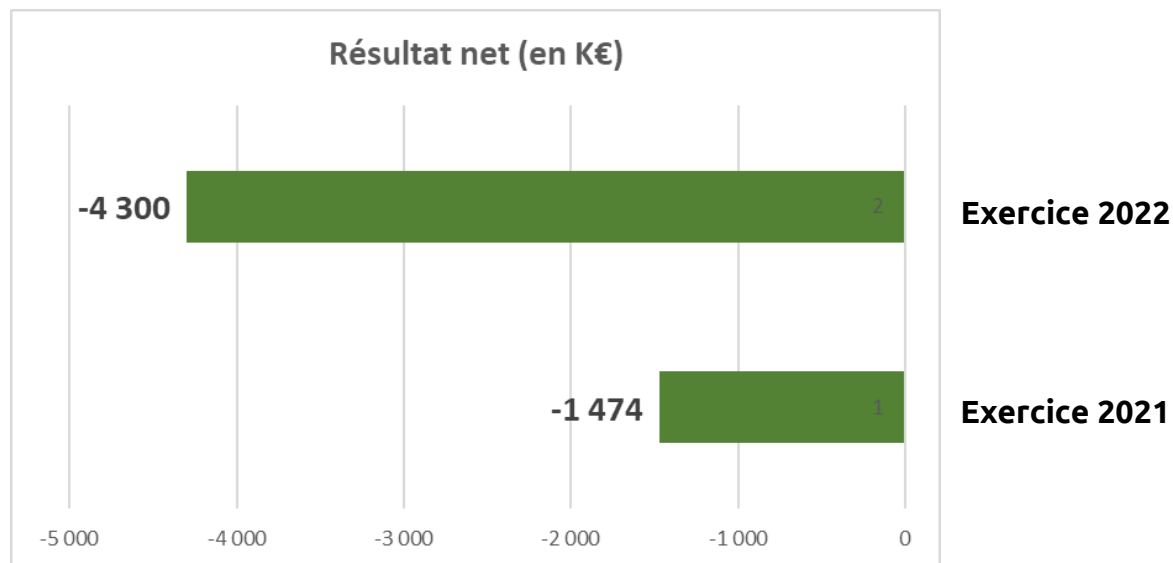
Chiffre d'Affaires **0,1 M€**

Résultat net **-4,3 M€**

Capitaux propres à fin décembre **-0,1 M€**
Fonds propres (*) à fin décembre ***+2,7 M€***

(*) Fonds propres = Capitaux propres + Titres participatifs

Compte de résultat 2022



<i>(Chiffres en K€)</i>	2021 Réel	2022 Réel	Var. (K€)
Σ Produits d'exploitation	452	400	-51
Σ Charges d'exploitation	-1 926	-4 773	-2 847
Résultat d'exploitation	-1 474	-4 372	-2 898
Résultat financier	-1	-53	-52
Résultat exceptionnel	1	-61	-62
Crédit d'Impôt	0	186	186
Résultat net	-1 474	-4 300	-2 826

Bilan

ACTIF

<i>(Chiffres en K€)</i>	2021 Réel	2022 Réel	Var. (K€)
Immobilisations incorporelles	711	960	249
Immobilisations corporelles	287	1 048	761
Immobilisations financières	17	34	17
Immobilisations	1 015	2 042	1 027
Actif circulant	169	472	303
Disponibilités et placements	2 719	842	-1 877
Comptes de régularisation	250	204	-46
TOTAL ACTIF	4 153	3 560	-593

PASSIF

<i>(Chiffres en K€)</i>	2021 Réel	2022 Réel	Var. (K€)
Capital social	4 609	5 786	1 177
Report à nouveau	-233	-1 707	-1 474
Résultat de l'exercice	-1 474	-4 300	-2 826
Subventions d'investissement	0	100	100
Capitaux propres	2 902	-121	-3 023
Autres fonds propres	694	2 804	2 110
Emprunts et dettes	557	777	220
Comptes de régularisation		100	100
TOTAL PASSIF	4 153	3 560	-593



Synthèse

- ✓ **Résultat 2022** fortement déficitaire (activité Fret)
- ✓ **Capitaux propres** inférieurs à la moitié du capital social
- ✓ Pic de trésorerie à fin décembre 2022 mais **besoin de recapitalisation important** à court / moyen terme



Cf délibérations de l'AG de février 2023- besoin voté de 4,1M€

Commission Éthique et Médiation (CEM)

Bilan annuel CEM 2022-2023

Assemblée Générale du 10 juin 2023

Rapport initial présenté au CA le 9 mai 2023

Sophie Moréno
Véronique Pion



Vue du train...

- **De l'humain avant tout !**
- **Une posture positive et constructive**
- **Des plénières régulières**
- **Des saisines traitées avec rigueur**
- **Un règlement intérieur CEM créé et adopté**
- **Une évaluation RSE 2022 méthodique**
- **Un collectif dédié à l'écoute et à la média(c)tion**
- **Un laboratoire de l'égalité entre toustes**

De l'humain
avant tout !

Des personnes actives et impliquées



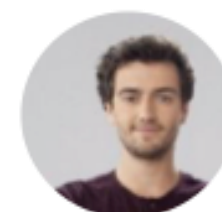
Sophie
MORENO



Hai-Dang
HA-THUC



Véronique
PION



Damien
TURLAY



Sylviane
DELMAS



Isabelle
FOUCHER



Bernard
SARLANDIE



Samuel
PELISSON



Anna
SIBAUD



Théotime
CHABRE



Thierry
GRANGER



Séverin
CHAIGNE-
DELALANDE



Christian
BAUZERAND



Charles
CHEVALLIER



Benoît
MATHIEU



Roland
HEILBRONNER

Une posture positive et constructive

- 2,5 ans de travail bénévole
- Le respect de la disponibilité de chacun·e
- De la souplesse et de l'auto-discipline
- De la vivacité et de l'efficacité
- De la bonne humeur !

... et des valeurs incarnées

Confiance • Ecoute • Modération

Des plénières régulières

- **11 réunions en visioconférence, soit environ 150 heures de cerveaux** (fréquence mensuelle, relâche en août)
- **Une participation mixte, de 8 à 10 personnes en moyenne**
- **Une durée de 1h30 à 2h selon les besoins :** traitement des saisines, travaux transverses (Règlement Intérieur, RSE, médiation...), votes

... et une implication permanente dans la vie de RAILCOOP

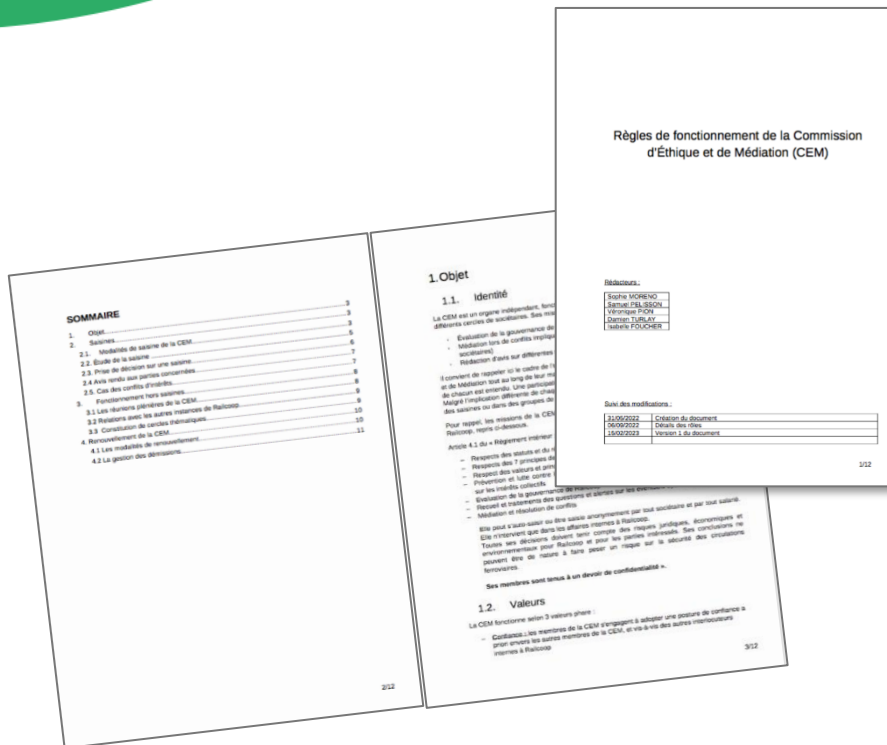
- **Présence tournante aux réunions plénières du CA**
- **Échanges par courriel, téléphone avec des personnes dirigeantes** (direction de RAILCOOP, représentant·e du CA, responsable des cercles, de la vie coopérative...)

Des saisines traitées avec rigueur

- **Plus de 135 heures de cerveaux** (environ 15h par saisine en sous-groupes mixtes)
- **Traitement / enregistrement de 9 saisines** (soit 11 depuis la création de la CEM) :
 - **Réalisation d'une dizaine entretiens**
 - **Elaboration de fiches saisine synthétiques** (situation, recommandations, résultats du vote à jugement majoritaire)
 - **Transmission aux personnes concernées** (personne(s) à l'origine de la saisine, direction de RAILCOOP, éventuellement le CA...)
- **Durée moyenne de traitement : 1,5 mois**

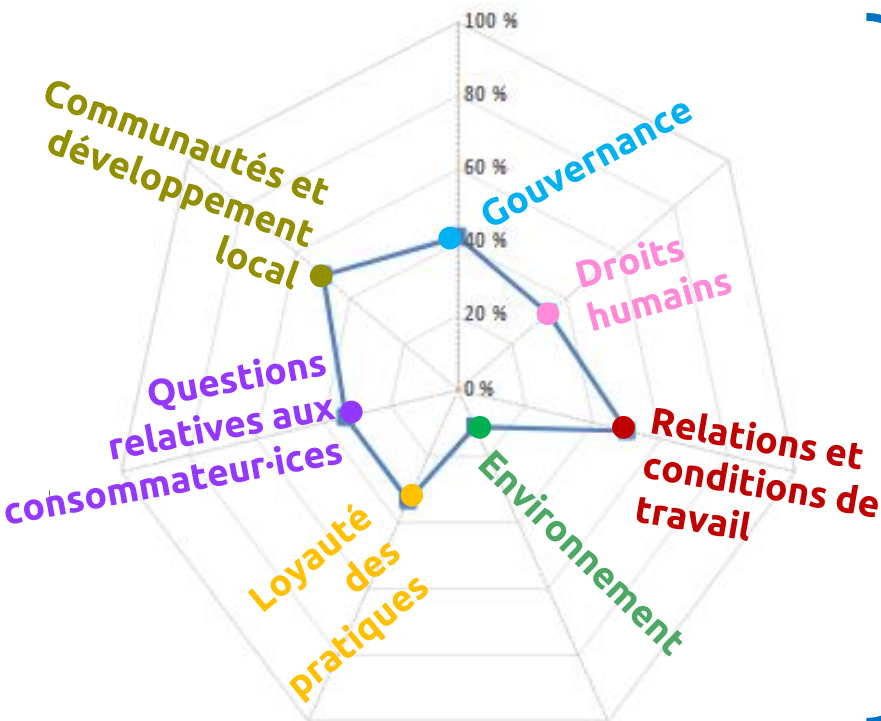
Un règlement intérieur CEM créé et adopté

- Plus de 150 heures de cerveaux fonctionnant en bonne intelligence
- 13 visioconférences collectives (1h30 à 2h)
- **Élaboration et adoption du règlement intérieur de la CEM (12p)** en plénière :
 - Il précise les conditions de saisine de la CEM et les documents dédiés
 - Il indique les modalités de réponses aux saisines (réalisation d'éventuels entretiens, déroulement des votes...)
 - Il encadre la réalisation des travaux de la CEM hors saisine (réunions plénières, cercles thématiques, relation avec les instances de RAILCOOP...)
 - Il fixe les modalités de renouvellement des membres de la CEM



Une évaluation RSE 2022 méthodique

- Plus de 80 heures de cerveaux avec partage d'expertise en RSE
- 11 entretiens (1h) et 12 visioconférences collectives (1h à 1h30)
- Une organisation efficiente
 - Élaboration de la méthodologie au cours de 2 visioconférences préparatoires
 - Réalisation de 9 entretiens (6 salarié·es, 2 sociétaires membres de cercles, 1 membre du CA)
 - Remise du rapport complet (24p) au président de RAILCOOP et à l'ensemble des personnes interrogées en avril 2023



... et des pistes d'amélioration

- État d'avancement global de la démarche RSE : **35 %**
- Des propositions axées sur les relations entre les cercles et le CA

Un collectif dédié à l'écoute et à la médiac(t)ion

- Plus de 20 heures de cerveaux et d'empathie
- Une organisation adaptée et détaillée
 - Constitution d'un collectif suite à une demande d'écoute urgente de 6 personnes
 - Élaboration d'une fiche de mission
 - Briefing préparatoire sur l'écoute (1h30)
 - Réalisation de 6 entretiens d'1h en binômes
 - **Remise d'un rapport d'écoute synthétique (2p)**
un mois après l'envoi de la fiche de mission
- Dans un contexte de crise, les entretiens ont été perçus comme bénéfiques, voire nécessaires par les personnes concernées

... et des pistes d'action concrètes proposées

2022-2023 : un laboratoire de l'égalité entre toustes

La CEM a initié dès sa création un fonctionnement favorisant concrètement l'égalité

- **Formation de sous-groupes de travail mixtes**
- **Prise de parole égalitaire lors des réunions** : tour de parole systématique, auto-régulation du temps de parole, respect de la parole de chacun·e...
- **Rôles tournants et/ou binômes mixtes** pour l'animation et le secrétariat des réunions
- **Test du langage et de l'écriture égalitaire** dans certaines communications (réunions, courriels, comptes-rendus...)

... et une pratique en questionnement

- **À date, l'emploi de l'écriture égalitaire pour les documents officiels de la CEM n'a pas été validé** : chaque membre de la CEM reste libre de se familiariser avec ce principe, ou non !



**À vous
la parole !**

Des réactions ?

Des questions ?

Commission d'Éthique et de Médiation
cem@railcoop.fr

Les Cercles de sociétaires

Bilans d'activités 2022





Présentation des cercles
Cercle Alpin

Didier Chomaz

Cercle Alpin

Création: novembre 2022

Secteur géographique. Départements de la Savoie, Ht Savoie et Isère, est de l'Ain

Objectifs:

- Faire la promotion de Railcoop à travers la réalisation de stands et de conférences.
- Suivre l'actualité du ferroviaire et participer au dynamisme de projets ferroviaires sur le territoire alpin
- Renforcer l'équipe et lui permettre d'être en capacité de parler du projet de Railcoop.
 - 3 animateurs (Blandine Vernier, Alric Bonvallet, Didier Chomaz) + assistance sur les stands de Jacques Rège.



Stand Biocoop Casabio Chambéry février 2023



Stand du voyage à vélos Vélosons Chambéry avril 2023



Conférence bar associatif la Base à Grenoble novembre 2022 et mars 2023



Présentation des cercles
Cercle local de Lyon

Xavier Sarbach

Collectif de sociétaires

Christian Roy



Résolution n°2

Intervention – Christian Roy

Nous sommes un collectif de sociétaires de Railcoop qui constatons que certaines décisions prises lors du dernier exercice comme des embauches trop nombreuses ont été plutôt défavorables à notre coopérative mais que d'autres comme le développement de partenariats opérationnels, l'audit de l'Etablissement Public de Sécurité Ferroviaire et le diagnostic des rames par ACC-M, elles, nous ont permis de faire avancer notre projet pour devenir une véritable entreprise ferroviaire capable de faire rouler des trains de voyageurs.

Grace aux décisions initiées fin 2022 et planifiées en 2023 par le CA et son président :

- les coûts de fonctionnement de Railcoop ont été réduits de manière drastique tout en préservant au mieux les acquis afin que l'ouverture du Bordeaux – Lyon en 2024 reste possible.
- Les sociétaires par l'intermédiaire des cercles de réflexion ont été étroitement associés aux décisions par la création de groupes de travail, par exemple sur la gouvernance, les services voyageurs et le suivi financier.

Aujourd'hui, notre coopérative connaît des difficultés de trésorerie, mais c'est le lot de toutes les startups avec des projets novateurs qui demandent des investissements à long terme.

Et la force de Railcoop, ce sont ses 14 000 sociétaires actuels.

Pour mener à terme le projet Railcoop, et dans un premier temps, faire rouler le Bordeaux – Lyon, il nous faut collectivement lever la somme 2 500 000 euros, soit environ 400 m d'autoroute. Certes cette somme paraît astronomique prise individuellement mais nous sommes 14 000 et ce nombre peut et doit grandir !

Si aujourd'hui chacun chacune d'entre nous souscrit ou fait souscrire deux parts de capital, nous réunissons demain presque 3 millions d'euros. Et une part de capital, c'est 100 euros.

Nous pensons que le projet économique et environnemental porté par notre coopérative Railcoop est indispensable pour assurer un avenir à notre société, aussi nous allons mettre tout en œuvre pour atteindre cet objectif, toutes et tous ensemble.

Christian Roy, sociétaire, membres des cercles Gouvernance et Auvergne.

Résolution n°2

Rapport de gestion et comptes annuels

L'Assemblée Générale des sociétaires de la coopérative RAILCOOP, statuant en sa forme ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport de gestion présenté par le Conseil d'Administration, approuve dans toutes leurs parties le rapport de gestion et les comptes annuels, arrêtés au 31 décembre 2022, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports. Elle donne quitus entier et sans réserve aux administratrices et administrateurs de l'accomplissement de leur mandat au titre dudit exercice clos le 31 décembre 2022.

Note explicative : Cette résolution permet de valider les comptes de l'exercice 2022 présentés par le Conseil d'Administration. « Donner quitus » est la procédure formelle consistant à approuver la bonne exécution des missions confiées aux administrateurs/administratrices dans le cadre de leur mandat. Cette résolution permet aux sociétaires de renouveler leur confiance dans le Conseil d'Administration. Cette résolution permet également de respecter l'article 14.1 de nos statuts qui indiquent que l'Assemblée Générale doit ratifier les admissions faites par délégation au Conseil d'Administration.

Résolution n°3

Affectation des résultats de l'année 2022

**Vote sur la
résolution jusqu'à
la fin de la
présentation**



Résolution n°3

Affectation des résultats

L'Assemblée Générale des sociétaires de la coopérative RAILCOOP, statuant en sa forme ordinaire, constate que les comptes clos le 31 décembre 2022 font apparaître un résultat net négatif de 4 300 018 euros. Ainsi, le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée Générale d'affecter cette somme de la façon suivante : Report à nouveau.

Note explicative : Cette résolution vise à décider de l'affectation des résultats de la coopérative. Quand ces résultats sont négatifs, la seule option consiste à les affecter au compte « report à nouveau » sur le compte de résultat de l'année suivante. Quand les résultats sont positifs, les sociétaires peuvent décider de les affecter aux réserves de la coopérative ou de les distribuer aux sociétaires dans les limites prévues par nos statuts : 15 % obligatoire en réserve légale, 50 % des 85 % restant, obligatoire en réserve statutaire, le restant (soit 42,5 %) pouvant être distribué aux sociétaires ou être affecté en réserve impartageable.

Résolution n°4

Valeur de remboursement des parts

**Vote sur la
résolution jusqu'à
la fin de la
présentation**



Résolution n°4

Valeur de remboursement des parts

L'Assemblée générale des sociétaires de la coopérative Railcoop, statuant en sa forme ordinaire, compte tenu de la situation nette de la société, constate que la valeur de remboursement de la part des sociétaires qui ont perdu la qualité de sociétaire au cours de l'exercice s'établit à 0€.

Note explicative : La valeur des capitaux propres étant négative pour l'année 2022, la valeur de remboursement de la part est fixée à 0€. Les autres fonds propres d'un montant de 2 803 500 € ne sont pas pris en compte pour le calcul de la part sociale.

Résolution n°5

Capital Social Variable

**Vote sur la
résolution jusqu'à
la fin de la
présentation**



Résolution n°5

Capital Social Variable

L'Assemblée Générale des sociétaires de la coopérative RAILCOOP, statuant en sa forme ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du gestion, constate que le capital social au 31/12/2022 est de 5 786 100 euros divisés en 57 861 parts sociales, soit une augmentation du capital social de 1 177 200 euros (soit 11 772 parts sociales de plus) depuis l'augmentation de capital constatée lors de l'AG du 29/05/2021.

Résolution n°6

Choix d'un réviseur coopératif

**Vote sur la
résolution jusqu'à
la fin de la
présentation**



Résolution n°6

Choix d'un réviseur coopératif

L'Assemblée Générale des sociétaires de la coopérative RAILCOOP, statuant en sa forme ordinaire, décide conformément à l'article 26 des statuts de la coopérative, de nommer Arescop grand sud, réviseur coopératif.

Résolution n°7

Dénomination des 8 (huit) nouveaux membres de la CEM

**Vote sur la
résolution jusqu'à
la fin de la
présentation**



Résolution n°7

Dénomination des 8 (huit) nouveaux membres de la CEM

L'Assemblée Générale des sociétaires de la coopérative RAILCOOP, statuant sous sa forme ordinaire, constate que douze (12) sièges sont vacants au sein de la Commission d'Ethique et Médiation, huit (8) étant à pourvoir par élection et quatre (4) par tirage au sort, conformément au règlement intérieur de la coopérative.

Note explicative : Cette résolution permet d'élire 8 candidats au choix.

[Accéder aux candidatures](#)

Résolution n°8

Cooptation de deux administrateurs

**Vote sur la
résolution jusqu'à
la fin de la
présentation**



Résolution n°8

Cooptation de deux administrateurs

Constatant la démission de quatre administrateurs, l'AG des sociétaires valide, conformément à l'article 19.2 des statuts, la cooptation effectuée par le Conseil d'administration de Marie-Pierre Desbons, dans le collège des personnes physiques et du Groupe Philibert Voyages, représenté par Charles-Henri Rossignol, dans le collège des bénéficiaires personnes morales.

[Accéder à la présentation des administrateurs](#)

Résolution n°9

Pouvoir au porteur ou à la porteuse pour formalités

**Vote sur la
résolution jusqu'à
la fin de la
présentation**



Résolution n°9

Pouvoir au porteur ou à la porteuse pour formalités

L'Assemblée Générale des sociétaires de la coopérative RAILCOOP, statuant en sa forme ordinaire et extraordinaire (Assemblée générale mixte), confère tous pouvoirs au porteur ou à la porteuse d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée pour accomplir toutes les formalités qui seront nécessaires.

Note explicative : Cette résolution permet de réaliser toute procédure administrative nécessaire après l'Assemblée Générale mixte.

11h50 Clôture des votes

Pause dépouillement des votes

Reprise à 12h15



Dépouillement des votes

Scrutateurs.trice

Olivier Lacote
Didier Chomaz
Christian Roy
Xavier Mouille
Elisabeth Bonnet

Dépouillement des votes **en cours**

Nous revenons dans ce webinaire à 12h15 pour la présentation du résultat des votes.

Vous pouvez rester connectés durant cette suspension de séance.

Si vous vous déconnectez, vous pourrez à nouveau rejoindre cette AG avec le même lien Zoom accessible depuis l'interface AGATHE.

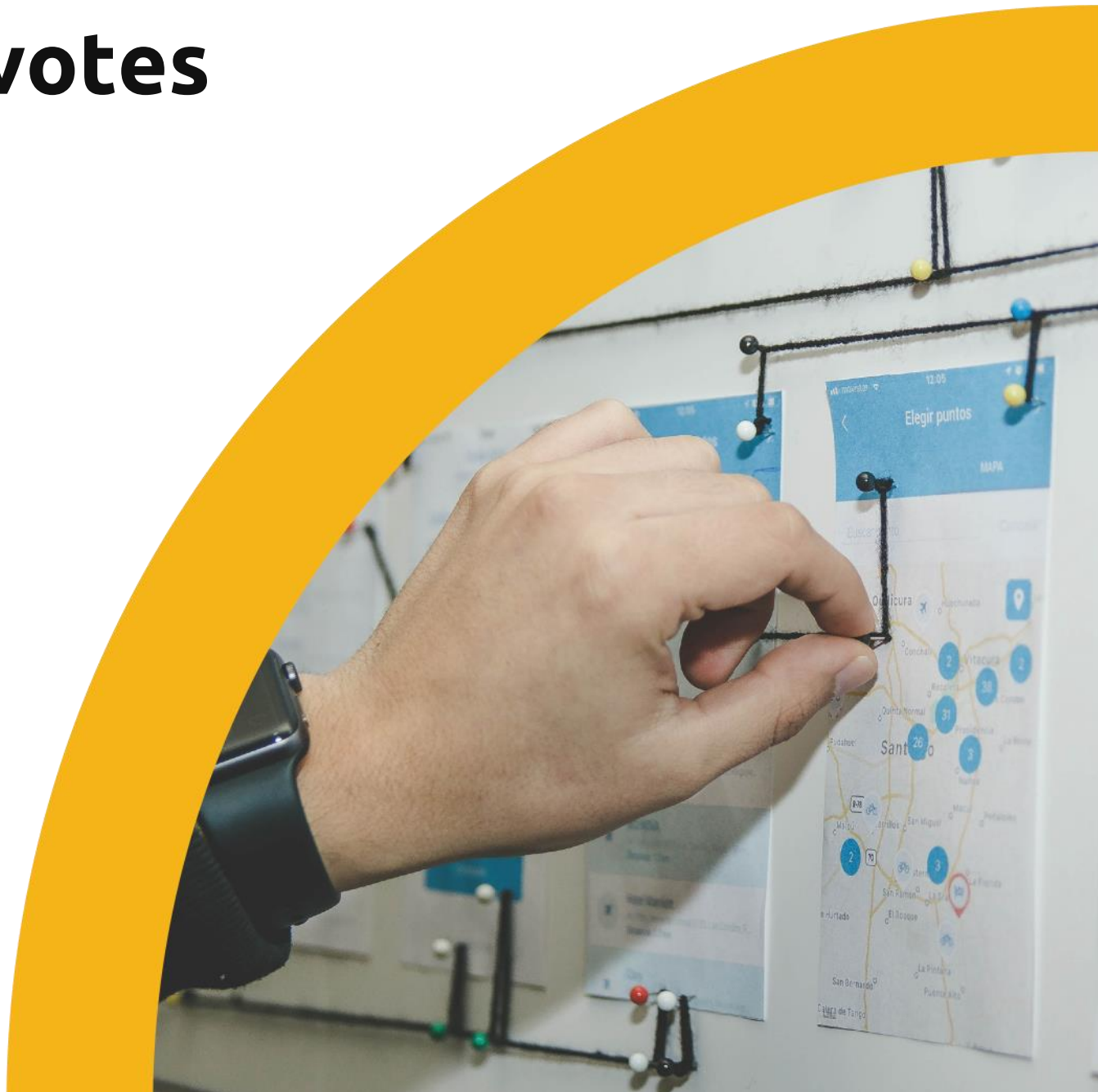
Pour patienter, nous vous proposons de visionner les vidéos suivantes :

- <https://rail.coop/RailcoopBRUT>
- <https://rail.coop/video-cercle-accessibilite-handicap>
- <https://rail.coop/video-cercle-alsace>
- <https://rail.coop/video-cercle-gers>
- <https://rail.coop/video-cercle-francilien>

Présentation des résultats des votes

12h15 – 12h30

Rapporteur :
Christian ROY



Participation aux votes

Participation				
Collège de vote	Nombre de membres	Nombre de votants	Poids du collège	Participation
Personnes physiques	13994	2927	20%	20.92%
Personnes morales	274	27	20%	9.85%
Partenaires techniques et financiers	237	16	20%	6.75%
Salariés	14	12	20%	85.71%
Collectivités territoriales	32	5	20%	15.63%
	14551	2987	100%	20.53%

*Le quorum de 25% n'est pas atteint pour la résolution relevant de l'AG extraordinaire (résolution n°1).
Le quorum de 10% est atteint pour les résolutions suivantes relevant de l'AG ordinaire.*

Résolution n°1

Modification des statuts



Résolution 1 : modification des statuts

Résultat des votes

Résolution 1 :								
Collège de vote	Votants	Pour	Contre	Blanc	%	Pour	Contre	Blanc
Personnes physiques	2 927	2563	39	325	20%	17.51%	0.27%	2.22%
Personnes morales	27	26	0	1	20%	19.26%	0.00%	0.74%
Partenaires techniques et financiers	16	12	1	3	20%	15.00%	1.25%	3.75%
Salariés	12	9	1	2	20%	15.00%	1.67%	3.33%
Collectivités territoriales	5	5	0	1	20%	20.00%	0.00%	4.00%
	Pour	2615	41	332		86.77%	3.18%	14.04%

Résolution non adoptée en raison du quorum de 25% non atteint.

Résolution n°2

Approbation du rapport de gestion et des comptes annuels



Résolution 2 : approbation du rapport de gestion et des comptes annuels

Résultat des votes

Résolution 2 :								
Collège de vote	Votants	Pour	Contre	Blanc	%	Pour	Contre	Blanc
Personnes physiques	2 927	2566	71	290	20%	17.53%	0.49%	1.98%
Personnes morales	27	24	0	3	20%	17.78%	0.00%	2.22%
Partenaires techniques et financiers	16	12	1	3	20%	15.00%	1.25%	3.75%
Salariés	12	9	2	1	20%	15.00%	3.33%	1.67%
Collectivités territoriales	5	5	0	0	20%	20.00%	0.00%	0.00%
	Pour	2616	74	297		85.31%	5.07%	9.62%

Cette résolution est adoptée à 85,31%.

Résolution n°3

Affectation des résultats de l'année 2022



Résolution 3 : affectation des résultats de l'année 2022

Résultat des votes

Résolution 3 :								
Collège de vote	Votants	Pour	Contre	Blanc	%	Pour	Contre	Blanc
Personnes physiques	2 927	2642	34	247	20%	18.05%	0.23%	1.69%
Personnes morales	27	26	0	1	20%	19.26%	0.00%	0.74%
Partenaires techniques et financiers	16	12	1	3	20%	15.00%	1.25%	3.75%
Salariés	12	10	0	2	20%	16.67%	0.00%	3.33%
Collectivités territoriales	5	5	0	0	20%	20.00%	0.00%	0.00%
	Pour	2695	35	253		88.98%	1.48%	9.51%

Cette résolution est adoptée à 88,98%.

Résolution n°4

Valeur des remboursements des parts



Résolution 4 : valeur de remboursement des parts

Résultat des votes

Résolution 4 :								
Collège de vote	Votants	Pour	Contre	Blanc	%	Pour	Contre	Blanc
Personnes physiques	2 927	2412	87	417	20%	16.48%	0.59%	2.85%
Personnes morales	27	25	0	2	20%	18.52%	0.00%	1.48%
Partenaires techniques et financiers	16	12	1	3	20%	15.00%	1.25%	3.75%
Salariés	12	9	2	1	20%	15.00%	3.33%	1.67%
Collectivités territoriales	5	3	0	2	20%	12.00%	0.00%	8.00%
	Pour	2461	90	425		77.00%	5.18%	17.75%

Cette résolution est adoptée à 77,00%.

Résolution n°5

Capital Social Variable



Résolution 5 : capital social variable

Résultat des votes

Résolution 5 :								
Collège de vote	Votants	Pour	Contre	Blanc	%	Pour	Contre	Blanc
Personnes physiques	2 927	2533	37	341	20%	17.31%	0.25%	2.33%
Personnes morales	27	26	0	1	20%	19.26%	0.00%	0.74%
Partenaires techniques et financiers	16	12	1	3	20%	15.00%	1.25%	3.75%
Salariés	12	11	0	1	20%	18.33%	0.00%	1.67%
Collectivités territoriales	5	3	0	2	20%	12.00%	0.00%	8.00%
	Pour	2585	38	348		81.90%	1.50%	16.49%

Cette résolution est adoptée à 81,90%.

Résolution n°6

Choix d'un réviseur coopératif



Résolution 6 : choix d'un réviseur coopératif

Résultat des votes

Résolution 6 :								
Collège de vote	Votants	Pour	Contre	Blanc	%	Pour	Contre	Blanc
Personnes physiques	2 927	2533	33	349	20%	17.31%	0.23%	2.38%
Personnes morales	27	23	0	4	20%	17.04%	0.00%	2.96%
Partenaires techniques et financiers	16	12	1	3	20%	15.00%	1.25%	3.75%
Salariés	12	11	1	0	20%	18.33%	1.67%	0.00%
Collectivités territoriales	5	2	0	3	20%	8.00%	0.00%	12.00%
	Pour	2581	35	359		75.68%	3.14%	21.10%

Cette résolution est adoptée à 75,68%.

Résolution n°7

Dénomination des 8 (huit) nouveaux membres de la CEM





Résolution 7 : dénomination des 8 nouveaux membres de la CEM

Résultat des votes

Elu.e.s
Chloé CANTUEL
Lucie BUSTREAU
Claire PRIOLLAUD-SABOT
Violaine PIERRE
Gaëlle MECHINAUD
Fabrice BELLAVISTA
Andréa BURGIO
Félix MINVIELLE



LISTE DES MEMBRES DE LA CEM au 10 JUIN 2023

cem@railcoop.fr

Vous recevrez les coordonnées complètes de tous les membres de la CEM dans un prochain bulletin des sociétaires.

3 membres doivent être tirés au sort en juin 2023 parmi nos sociétaires pour un total de 20 membres de la CEM.

NOM	PRENOM	CONTACT MAIL
DELMAS	Sylviane	sylviane.delmas@cem.railcoop.fr
MORENO	Sophie	sophie.moreno@cem.railcoop.fr
PELISSON	Samuel	samuel.pelission@cem.railcoop.fr
PION	Véronique	veronique.pion@cem.railcoop.fr
FOUCHER	Isabelle	isabelle.foucher@cem.railcoop.fr
HA-THUC	Hai-Dang	hai-dang.ha-thuc@cem.railcoop.fr
SARLANDIE	Bernard	bernard.sarlandie@cem.railcoop.fr
TURLAY	Damien	damien.turlay@cem.railcoop.fr
CANTUEL	Chloé	
BUSTREAU	Lucie	
PRIOLLLAUD-SABOT	Claire	
PIERRE	Violaine	
MECHINAUD	Gaëlle	
BELLAVISTA	Fabrice	
BURGIO	Andréa	
MINVIELLE	Félix	
PEREZ	Matthieu	

Résolution n°8

Cooptation de deux administrateurs



Résolution 8 : cooptation de deux administrateurs

Résultat des votes

Résolution 8 :								
Collège de vote	Votants	Pour	Contre	Blanc	%	Pour	Contre	Blanc
Personnes physiques	2 927	2413	75	421	20%	16.49%	0.51%	2.88%
Personnes morales	27	20	3	4	20%	14.81%	2.22%	2.96%
Partenaires techniques et financiers	16	13	1	2	20%	16.25%	1.25%	2.50%
Salariés	12	9	3	0	20%	15.00%	5.00%	0.00%
Collectivités territoriales	5	2	0	3	20%	8.00%	0.00%	12.00%
	Pour	2457	82	430		70.55%	8.98%	20.34%

Cette résolution est adoptée à 70,55%.

Résolution n°9

Pouvoir au porteur ou à la porteuse pour formalités



Résolution 9 : pouvoir au porteur ou à la porteuse pour formalités

Résultat des votes

Résolution 9 :								
Collège de vote	Votants	Pour	Contre	Blanc	%	Pour	Contre	Blanc
Personnes physiques	2 927	2598	31	282	20%	17.75%	0.21%	1.93%
Personnes morales	27	25	0	2	20%	18.52%	0.00%	1.48%
Partenaires techniques et financiers	16	13	1	2	20%	16.25%	1.25%	2.50%
Salariés	12	11	0	1	20%	18.33%	0.00%	1.67%
Collectivités territoriales	5	4	0	1	20%	16.00%	0.00%	4.00%
	Pour	2651	32	288		86.85%	1.46%	11.58%

Cette résolution est adoptée à 86,85%.

Clôture de l'AG mixte 2023 – Philippe Bourguignon, Président par intérim

Le futur de notre coopérative implique de continuer à mobiliser autour de notre projet un très grand nombre de personnes qui exprimeront leur volonté forte de voir à nouveau des trains revenir sur des lignes transversales délaissées.

- pas seulement des militants du train, alors même que nous ambitionnons de relancer un service sans puiser dans les caisses de l'Etat
- pas seulement des militants écologistes, alors même que nos trains permettront dès 2024, de ne consommer qu'1 litre de gasoil par passager au 100 km
- mais des futurs clients de nos trains, des personnes qui accepteront de payer pour un service suffisamment attractif et qui nous le prouveront bientôt en souscrivant à la prévente que nous lançons.
- Mais des sociétaires contribuables qui préfèrent la réalité d'un train classique en 2024 à un chimérique train à hydrogène vert et la sacro-sainte automobile.

Ce pari n'est pas gagné d'avance. Il ne faut pas s'y tromper. Convaincre que telle idée est bonne ou intéressante est une chose, faire changer les comportements en est une autre. Si j'exprime cela, ce n'est pas pour vous décourager, mais au contraire pour enclencher un sursaut de notre communauté. C'est selon moi, la seule façon de progresser dans la situation que nous connaissons aujourd'hui.

Lors de notre AG de février 2023, nous avons refixé un cap et défini des besoins. Vous avez très massivement plébiscité cette stratégie. Comme nous l'avons exposé aujourd'hui, les apports nécessaires à la recapitalisation de RAILCOOP n'ont pas changé depuis février et des solutions se font jour pour faire financer la rénovation du matériel.

Les cercles de sociétaires se sont massivement mobilisés pour préparer le futur de RAILCOOP mais les bonnes volontés sont toujours bienvenues.

Le Conseil d'Administration du 9 mai a voté une délibération qui engage les administrateurs à soutenir financièrement le futur de RAILCOOP. Si seulement un tiers d'entre nous en faisait autant, nous pourrions engager immédiatement les actions indispensables au lancement à l'été 2024 et nous aurions 2 ans de trésorerie d'avance.

Ne comptons que sur nous-mêmes, mobilisons plus de gens, plus de citoyens sur notre projet. Restons unis et solidaires. Ne faisons rien qui puisse porter atteinte à notre beau projet. Un immense merci pour votre présence, vos encouragements et votre soutien sans faille.

Philippe BOURGUIGNON, Président par intérim.

Clôture de l'AG mixte 2023

Merci pour votre
participation !

